



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

**SAGED-PSEP-Bureau du
remplacement**

Hérouville Saint Clair, le 20 décembre 2022

Affaire suivie par :

Valérie BEAUFILS

Chef de bureau du remplacement

Tél. 02 31 45 96 25

Mél. dsden14-replacement1@ac-normandie.fr

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'Education nationale du Calvados

à

DSDEN 14

2, Place de l'Europe

14000 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Organisation du remplacement - année scolaire 2022-2023

De nouvelles dispositions relatives au remplacement seront mises en œuvre à compter du 9 janvier 2023, afin d'améliorer la prise en charge des absences dans les écoles du département.

En cas d'absence imprévue, et afin que nous puissions procéder le plus rapidement possible à votre remplacement, vous voudrez bien contacter **avant 8 heures, par voie électronique exclusivement**, la gestionnaire correspondant à la zone de remplacement à laquelle votre école est rattachée, avec copie au directeur de votre école.

Afin d'être traité, votre courriel devra impérativement comporter les indications suivantes :

- Objet du mail = **absence + nom de l'école + nom de la circonscription**
- Corps du message :
 - o nom de l'école et nombre de classes (préciser le lieu pour les RPI) ;
 - o nom et prénom de l'enseignant absent ;
 - o niveau de classe concerné ;
 - o motif et durée de l'absence lorsque ces informations sont connues ;
 - o le cas échéant les jours à ne pas remplacer (décharge de direction, temps partiel...)

Les déclarations d'absences transmises après 8h ne pourront pas être traitées dans la journée. Il convient d'être très vigilant sur le respect de cet horaire.

Je vous rappelle que le bureau en charge de la gestion du remplacement à la DSDEN est votre unique interlocuteur.

Ce bureau est organisé de la façon suivante :

Circonscription	Gestionnaire du remplacement
Coordination départementale du remplacement Remplacement zone 1 : Caen1 - Caen2 – Caen3 – ASH	Valérie BEAUFILS dsden14-remplacement1@ac-normandie.fr
Remplacement zone 2 : Lisieux nord – Lisieux sud - Caen sud – Falaise - Hérouville Saint Clair - ASH	Ghyslaine CLADART dsden14-remplacement4@ac-normandie.fr
Remplacement zone 3 : Bayeux – Vire – Caen ouest – Caen Est- Caen Nord- ASH	Nathalie GIMENEZ dsden14-remplacement3@ac-normandie.fr

Indépendamment du remplacement, je vous rappelle que tout enseignant absent doit régulariser sa situation en adressant le formulaire d'arrêt de maladie ou le formulaire de demande d'autorisation d'absence accompagnée du justificatif à l'inspecteur (l'inspectrice) de l'éducation nationale de la circonscription au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'absence.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour contribuer à la continuité du service public d'éducation et vous en remercie vivement.

Armelle FELLAHI

Copie pour information :

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de circonscription.